

Rapport de développement durable

Année 2024



La société ALPM a choisi le référentiel Global Compact, portée par l'Organisation des Nations Unies pour présenter ses actions, ses performances en matière de développement durable et ses engagements pour l'année 2025.



SOMMAIRE

1. Contexte.....	1
2. Engagement Global Compact.....	2
3. Politique de l'entreprise.....	3
4. Description de la personne morale.....	4
5. Périmètre opérationnel.....	5
6. Objectifs de développement durable.....	6
7. Cartographie des parties prenantes.....	7
8. Les actions mises en œuvre jusqu'en 2024.....	8
9. Objectifs et cibles de développement durable.....	10
10. Indicateurs de performances.....	10
11. Feuille de route stratégique 2025.....	10
12. Focus sur des actions marquantes.....	11



Utilisation de la méthode de reporting extra-financier qui découle de l'article 225 de la loi Grenelle 2, qui fixe un cadre de référence volontaire à la société ALPM, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Rapport de de développement durable réalisé par la société Qualité en Bresse.

1. Contexte



Pour l'entreprise et pour l'économie, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un facteur de performance globale. Aujourd'hui, quelle est, la place de l'entreprise dans la société française ? Quels engagements prendre pour que se déploie et s'affirme, en France et en Europe, un modèle d'entreprise responsable ? Depuis le 1^{er} novembre 2010, la norme ISO 26 000 fixe un cadre de référence international pour faciliter les organisations à s'engager dans cette dynamique soutenable.

En France, depuis 2012, l'article 225 de la loi Grenelle 2, impose aux sociétés cotées en bourses ou celles de plus de 5 000 salariés (avec un bilan ou CA de plus de 1 milliard d'euros) de justifier leurs performances de développement durable au travers un rapport intégré. Depuis 2017, cela concerne également les sociétés de plus de 500 salariés avec un total de bilan ou un CA net > 100 millions d'euros. D'autre part, le contexte législatif et réglementaire impose aux sociétés françaises de contribuer à l'effort national pour atteindre les objectifs de développement durable que la France s'est fixés à l'horizon de 2030.



Dans ce contexte, la société ALPM a fait le choix de s'engager dans une démarche de développement durable adaptée à sa taille, pour faire évoluer sa gouvernance, ses pratiques et agir concrètement chaque année pour améliorer ses performances RSE.

En adéquation avec son organisation industrielle, la société ALPM déploie, structure, pilote et mesure chaque année ses performances de développement durable et planifie les actions pertinentes pour atteindre la vision qu'elle s'est fixée :

« ALPM est une chaîne de valeur humaine, nous prenons soin de chaque personne environnante à l'entreprise. Nous plaçons l'humain au premier plan et ce dans toutes nos relations : collaborateurs, clients, fournisseurs partenaires... »

ALPM c'est une équipe de 32 collaborateurs, tous avec la même culture d'entreprise, tournés vers le service et l'accompagnement de nos clients. Notre engagement, c'est d'être présent à vos côtés. »

2. Engagement

Je suis heureux de confirmer que ALPM soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans ce rapport développement durable, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration de la RSE et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Meilleures salutations,

Monsieur Sylvain GLEITZ
Président de la société ALPM

3. Politique de l'entreprise

La société ALPM s'est engagé volontairement dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour prendre en compte les enjeux pertinents de développement durable et accroître plus largement nos performances (sociales, environnementales, économiques et sociétales).

La raison qui explique ce choix est simple. Notre ADN, nos parcours, nos expériences, nous ont convaincu qu'agir en qualité d'acteur exemplaire en faveur de la RSE, est une des conditions sine qua non de pérennité d'un projet ou d'une entreprise.

Il est de la responsabilité de chacun de capitaliser sur nos atouts, de les renforcer et viser au-delà pour créer nos zones d'océans bleus à l'origine d'opportunités de croissance.

L'engagement collectif nous permettra ensemble, de développer de nouvelles pratiques, en particulier d'innovation.

Ainsi, nous avons fait le choix de trois objectifs prioritaires pour décliner notre feuille de route et créer de la valeur pour nos clients, ainsi que pour notre entreprise :

1. **Renforcer l'innovation ;**
2. **Consommation et production durables ;**
3. **Développer de nouveaux partenariats.**

La déclinaison de notre feuille de route, nous permettra à moyen terme de renforcer notre compétitivité auprès de nos clients de secteurs d'activités très variés.

Pour cela, ALPM déploie un programme d'investissements industriels régulier.

Cette logique d'investissement se confirme dans le parc, avec des machines changées tous les 5 ans maximum, de façon à rester à la pointe des technologies de découpe laser et de pliage et ainsi offrir la meilleure qualité de service à ses clients. L'ensemble de notre parc machine est piloté en réseau via nos logiciels métiers. Ce dispositif nous permet de suivre vos commandes et de vous communiquer, en temps réel, leur avancement en toute transparence de type industrie 4.0.

A l'écoute de nos parties prenantes, nous sommes également de plus en plus attentifs aux actions de développement durable engagées par nos fournisseurs et partenaires d'affaires.

Continuons à mobiliser toute notre énergie afin de poursuivre ce que nous faisons bien depuis de nombreuses années en adéquation avec nos orientations stratégiques présentées dans notre premier rapport de développement durable.

Sylvain GLEITZ
Président ALPM
Grégory VANDANT
Associé

4. Description de la personne morale

Raison sociale : ALPM

Création : 2010

Président directeur général : Monsieur Sylvain GLEITZ

Adresse : 108 rue Fernand Leger 71000, Mâcon

Forme juridique : SAS SIREN : 521 211 839

Nombre de salariés : 32

Chiffre d'affaires : 9 millions d'euros

Notre vision

"Nous n'avons pas hérité de la Terre de nos ancêtres, mais l'empruntons à nos enfants."

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible".

Antoine de Saint Exupéry



Nos métiers et prestations :

- ✓ Découpe Laser
- ✓ Pliage manuel
- ✓ Pliage robotisé
- ✓ Planage



5. Périmètre opérationnel

Le rapport de développement durable couvre l'ensemble des activités de la société ALPM. Les données d'activité de l'année 2024, sont prises comme année de référence pour fixer les orientations stratégiques pour 2025.

6. Cotation des enjeux de développement durable

La société ALPM a sélectionné des enjeux de développement durable qui méritent plus particulièrement des efforts, parce qu'ils sont importants aux yeux de ses parties prenantes pour sa réussite commerciale et pour la conduite de ses affaires quotidiennes.

4 Enjeux sélectionnés parmi les dix-sept proposés par les Nations Unies (Global Compact).

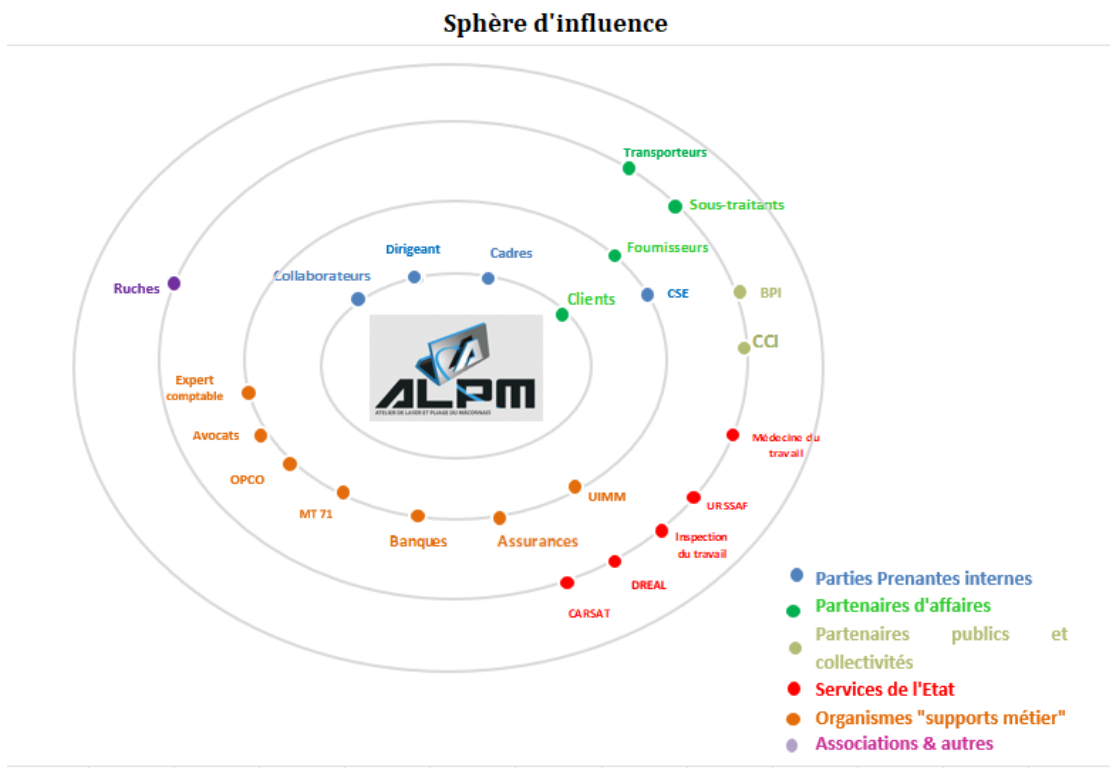


Le choix des trois enjeux de développement durable se base sur une analyse qui prend en compte :

- La stratégie ,
- Les impacts, les risques et opportunités,
- Les enjeux sectoriels de la Métallurgie,
- La réglementation,
- Les intérêts et attentes des parties prenantes prioritaires (Cf. §4. Cartographie des parties prenantes).

7. Cartographie des parties prenantes

La stratégie et les engagements de la société ALPM ont été établis en prenant en compte l'environnement dans sa globalité. Les parties prenantes qui interviennent dans les processus de décisions (influencent ou peuvent être influencées par les activités d'ALPM) sont identifiées et priorisées pour déterminer la « sphère d'influence ».



La société ALPM planifie l'écoute de ses parties prenantes pour échanger avec elles et mieux appréhender leurs attentes, exprimées ou non. Cette écoute peut s'opérer sous différentes formes : rendez-vous, échanges téléphoniques, journées dédiées, etc.

Les informations recueillies, sont prises en compte, analysées dans le cadre du suivi RSE et font l'objet d'une revue méthodique pour décider des actions à mettre en œuvre.

8. Les actions mises en œuvre jusqu'en 2024

GOUVERNANCE

Le conseil de surveillance est composé d'un président, d'un associé. Le pilotage de la stratégie est assuré par un CODIR trimestriel.

ECONOMIQUE

Performance des fournisseurs

Les fournisseurs de matières, transport et autres familles d'achat, sont des fournisseurs historiques des sociétés. Ils sont évalués annuellement.

Surveillance et contrôles internes

Les collaborateurs participent à l'amélioration continue des performances de l'entreprise grâce à aux remontées d'information CSE et réunions d'équipes.

ENVIRONNEMENT

Management de l'environnement

Des procédures sont rédigées pour maîtriser les risques environnementaux.

Une veille réglementaire est assurée avec l'UIMM.

Bilan Carbone

Le Bilan GES d'ALPM a été réalisé sur les 3 scopes pour l'année fiscale 2023-2024.

Biodiversité

Des ruches contribuent à la préservation des abeilles; les pots de miel sont remis annuellement aux salariés.

Efficacité énergétique

Un suivi annuel des consommations d'électricité et d'eau est réalisé pour assurer une surveillance des consommations anormales. Le choix de process économique responsable: laser fibre s'inscrit dans la démarche.

Ressources naturelles

Un tri-sélectif des sous-produits issus de la fabrication et des déchets est réalisé pour valoriser au mieux la fraction recyclable.

100% des chutes sont recyclées par un prestataire spécialisé.

SOCIAL

Ancienneté et qualité de vie au travail

L'ancienneté moyenne du personnel s'élève à 10 ans, pour une moyenne d'âge de 36 ans. La politique sociale de la société ALPM présente un turnover très faible.

90% des collaborateurs sont en CDI et un parcours d'intégration adapté est dispensé pour chaque nouvel arrivant.

Ecoute des parties prenantes internes

Les membres du CSE assurent leurs attributions conformément au Code du travail.

La Direction réalise les entretiens professionnels de 100% des collaborateurs pour dresser un bilan sur les points forts, besoins de formation et points d'amélioration.

Un plan de développement des compétences annuel est planifié et réalisé chaque année.

Prévention santé-sécurité

La participation active des salariés à l'amélioration continue permet une mise à jour régulière du Document Unique des risques professionnels.

Un plan d'actions de prévention (Technique Humain et Organisationnel) annuel est planifié et réalisé chaque année.

SOCIÉTAL

La société ALPM privilégie des fournisseurs locaux pour renforcer son ancrage territorial. Plus de 50% d'entre eux sont des fournisseurs locaux (par rapport au nombre de fournisseurs pour tous les achats confondus).

Implication dans notre écosystème

L'avenir se construit à plusieurs. **ALPM est** adhérente à UIMM ; **MT71**.

ALPM communique ses engagements de responsabilité sociétale pour chaque appel d'offre.

La démarche RSE liée au handicap est volontariste au sein de ALPM. Elle contribue à la performance sociétale de l'entreprise et de se détacher quelque peu de la réglementation. L'inclusion est un vecteur de recrutement recherché et développé.

9. Objectifs et cibles de développement durable

Objectif de Développement Durable ODD GLOBAL COMPACT	Indicateurs	Période concernée	Résultats 2024	cible 2025
ODD N° 8 Travail décent et croissance économique	Performances économiques			
	Chiffre d'affaires	Exercice comptable au 31/03	9 000 000.00 €	10 000 000.00 €
	Montant des investissements (en € et en % du CA)	Exercice comptable au 31/03	800 000.00 €	1 000 000.00 €
	Emploi			
	Nombre de collaborateurs	année civile	31	32
ODD N° 3 Bonne santé et bien-être ODD N° 8 Travail décent et croissance économique	Santé-sécurité			
	Turn-over	année civile	10%	9%
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt hors intérim	année civile	0	0
	Nombre d'accidents de travail sans arrêt hors intérim	année civile	0	0
ODD N° 3 Bonne santé et bien-être ODD N° 17 Mobiliser nos parties prenantes et créer des partenariats	Formation et développement des compétences			
	Nombre d'heures de formations	année civile	578	600
ODD N° 13 Mesures en faveur du climat	Démarche environnement			
	Nombre de certifications/labels	année civile	2	3
	% Tonnages déchets revalorisés	année civile	98,55%	99,00%
	% Tonnages déchets revalorisés (sans les métaux)	année civile	3,08%	5%
ODD N° 17 Mobiliser nos parties prenantes et créer des partenariats	Partenariats efficaces - relations bénéfiques			
	Nombre de contrats d'apprentissage	année civile	2	=
	Nombre de stagiaire	année civile	6	=

10. Indicateurs de performances

Le rapport 2024 est le 1^{er} rapport de développement durable. Pour de nombreux indicateurs ayant été mesurés ou définis pour la première fois, ils servent à établir la « référence » à partir de laquelle la société ALPM suivra sa performance dans le temps.

Chaque année ce rapport de développement durable sera actualisé pour publier ses performances.

Le comité RSE assure le suivi du plan d'actions de développement durable pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Il se réunit annuellement pour assurer la mise en place et le suivi des actions décidées.

11. Feuille de route stratégique 2025

La feuille de route de la société ALPM, se décline en trois orientations stratégiques :

1. Agir en faveur de l'économie circulaire
2. Favoriser le dialogue social et programme santé, sécurité au travail.
3. Mobiliser nos parties prenantes et créer des partenariats

12. Focus sur certaines actions marquantes



Nous avons installé 1200m² de panneaux solaires sur le toit du nouveau bâtiment, qui nous permettent d'économiser 2 mois d'énergie / an.

